

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : 8^{ème} Montée de démonstration de Sâacy sur Marne-Citry.....
Date de la manifestation : 25 & 26 juillet 2026
Organisateur administratif : ASA MELUN
Organisateur technique : Association de la montée historique de Sâacy sur Marne-Citry
Lieu de la manifestation : Sâacy sur Marne et Citry sur Marne
Visa Ligue n° délivré le
Permis d'organisation FFSA n° délivré le

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : Association de la Montée historique de Sâacy-Citry
Adresse : 1 rue des écoles 77730 Sâacy -sur- Marne (Mairie)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : Thierry MOREL / Licence 4906 / ASA 1442
- Chef de poste à l'arrivée : Philippe LALANCE / Licence 8432 / ASA 1412
- Commissaire technique : Jean-Michel DESSE / Licence 5538 / ASA 0116
- Médecin : Jacques DIAWARA / Licence 216434 / ASA 1466

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements : **mercredi 15 avril 2026 à 10h00.**

Clôture des engagements : **dimanche 31 mai 2026 à 23h59.**

Publication de la liste des engagés : **lundi 15 juin 2026 à 10h00.**

Accueil des participants le samedi 25 juillet 2026 de 08h00 à 10h00.

Vérifications administratives :

- **Samedi 25 juillet 2026 de 09h00 à 10h30,**
- **Dimanche 26 juillet 2026 de 07h30 à 08h30.**

Vérifications techniques :

- **Samedi 25 juillet 2026 de 09h10 à 10h45,**
- **Dimanche 26 juillet 2026 de 07h45 à 08h45.**

Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ le 25 juillet 2026 à 10h50 au départ de la montée.

Briefing des participants le 25 juillet 2026 à 10h50 au départ de la montée.

Démonstration :

- **Samedi 25 juillet 2026 de 11h00 à 18h00,**
- **Dimanche 26 juillet 2026 de 09h00 à 18h00.**

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 25 juillet 2026 de 09h00 à 10h30 et le dimanche 26 juillet 2026 de 08h00 à 09h00 (au village de départ).

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique 3 volets pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française. Mais obligatoires pour les passagers à bord des véhicules de compétition.

Vérifications techniques le samedi 25 juillet 2026 de 09h10 à 10h45 et le dimanche 26 juillet 2026 de 08h15 à 09h15 (sur le parking participants).

1.3.1 VERIFICATIONS DES VEHICULES REGULIEREMENT IMMATRICULES

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état (Les pneumatiques de type « slicks » sont interdits)
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la Route.
- Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse pour les véhicules en étant pourvus à l'origine et d'un gilet fluorescent par personne.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour tous les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 1^{er} Septembre 1967 pour les ceintures).
- Un extincteur à poudre (minimum 2 kg, date de péremption valable) correctement fixé et facilement accessible, sera obligatoire.
- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la Législation.

1.3.2 VERIFICATIONS DES VEHICULES DE COMPETITION

Les véhicules de compétition et les équipements du pilote doivent être conformes aux normes FFSA

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir du mercredi 15 avril 2026 et après la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **Michel OUSSELIN - 3 Chemin du Ru Philippe 77730 SAACY SUR MARNE** jusqu'au dimanche 31 mai 2026 à 23h59.

Les droits d'engagement sont fixés aux montants suivants :

- **Roulage samedi de 11h00 à 18h00 : 65€**
- **Roulage dimanche de 09h00 à 18h00 : 95€**
- **Roulage samedi et dimanche : 140€**

Ces tarifs sont soumis à l'acceptation par les participants de la publicité optionnelle de l'organisateur. En cas de refus, les tarifs seront doublés.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement.

L'inscription de chaque participant sera confirmée par retour de mail

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **60**.

Les voitures admises sont les suivantes :

- Voitures de plus de 30 ans régulièrement immatriculées et conformes à la législation routière française (entre 1919 et 30 ans au 31 décembre de l'année en cours),
Voitures de compétition de plus de 30 ans, non immatriculées et munies d'un passeport FFSA (entre 1919 et 30 ans au 31 décembre de l'année en cours). Les véhicules devront être conformes en tout point avec les normes FFSA (équipements homologués ou ayant été homologués). De plus, l'équipement vestimentaire aux normes FFSA est obligatoire.
- Quelques voitures de Grand Tourisme Sportives immatriculées sous réserve d'acceptation par l'organisation (GT, Supercar...).

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

Équipements aux normes FFSA pour les voitures de compétition

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La montée de démonstration de Sâacy sur Marne-Citry a le parcours suivant :

Elle se déroulera en 12 phases de démonstration minimum.

Départ : D55 (Chemin de Citry, 77730 Citry)

Arrivée : D55 (rue de la croix, 77730 Villaré)

Pente moyenne : 4.8%

Longueur du parcours : 1370 mètres

6.3. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui ~~non~~

Une équipe d'extraction est-elle présente ? ~~oui~~ non

Nombre de postes de commissaires : 10

Nombre de commissaires : 10

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 extincteur à poudre

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : distribuée aux vérifications administratives le cas échéant.